



Bruxelles, jeudi 12 décembre 2019

**STRICTEMENT CONFIDENTIEL**

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
PROCÈS VERBAL DU COLLÈGE RÉUNI  
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019**

---

Etaient Présents :

**Monsieur Rudi VERVOORT**

Président du Collège Réuni compétent pour la coordination de la politique du Collège Réuni

**Madame Elke VAN DEN BRANDT**

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

**Monsieur Bernard CLERFAYT**

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

**Monsieur Sven GATZ**

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

**Monsieur Eric MERCENIER**

Directeur de Cabinet du Président du Collège réuni

Excusés :

**Monsieur Alain MARON**

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 05 décembre 2019.  
(COCOM-RV-0.6774)

Décision:

Accord.

2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions du Collège Réuni du 05 décembre 2019  
(COCOM-RV-0.6775)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni prend acte des décisions communiquées à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune.

La présente décision est de notification immédiate.

3 Projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission et nomination de quatre membres du Comité général de gestion de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales  
(COCOM-RV-49.6754)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve le projet d'arrêté du Collège réuni portant démission et nomination de quatre membres du Comité général de gestion de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales ;
- Mandate monsieur Rudi Vervoort, Président du Collège réuni, pour signer l'arrêté précité au nom du Collège réuni de la Commission communautaire commune.

Cette décision est de notification immédiate.

- 4 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission de M. Rossignol Nicolas et nomination d'un membre du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (COCOM-RV-49.6758)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni décide :

- D'approuver le contenu de cette note ;
- Nomme Madame Seddouk Sofia en qualité de membre suppléant du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office susdit, au titre de représentante d'une organisation représentative des assureurs.

Cette décision est de notification immédiate.

- 5 Marly Pilifs : création d'un centre de jour et d'hébergement pour personnes handicapées : augmentation de la subvention et approbation d'un arrêté de subventionnement (1re lecture). (COCOM-AM-EV-48.6759)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- décide en 1<sup>re</sup> lecture :
  - d'augmenter la subvention prévue dans le cadre du plan pluriannuel 2017-2023 aide aux personnes pour le financement des travaux pour la création d'un centre de jour et d'hébergement 'Marly Pilifs' de 2.114.085 euros à 4.000.000 euros;
  - d'approuver l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant une subvention de 4.000.000 euros à l'asbl Marly Pilifs pour le financement des travaux pour la création d'un centre de jour et d'hébergement pour des personnes handicapées ;
- charge les Services du Collège réuni de la demande d'avis d'Iriscare quant à ces décisions, conformément à l'article 4, §2, de l'ordonnance du 23 mars 2017 portant création de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales.

Les présentes décisions sont de notification immédiate.

6 Plan pluriannuel 2017-2023 aide aux personnes : transfert d'un montant de subside de 847.216 euros aux divers travaux de la maison de repos Résidence Porte de Hal (COCOM-AM-EV-48.6760)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- décide en 1<sup>re</sup> lecture :
  - de transférer 847.216 de 1.097.786 euros de subside prévu pour la maison de l'autonomie vers des travaux de la maison de repos Résidence Porte de Hal ;
  - de supprimer le solde du subside de 250.570 euros ;
- charge les Services du Collège réuni de la demande d'avis d'Iriscare quant à ces décisions, conformément à l'article 4, §2, de l'ordonnance du 23 mars 2017 portant création de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales.

Les présentes décisions sont de notification immédiate.

7 Arrêté accordant une subvention de 1.829.644 euros au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pour le financement des travaux pour la création d'un centre pour des personnes handicapées (2e lecture). (COCOM-AM-EV-48.6761)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve en 2<sup>e</sup> et dernière lecture l'arrêté du Collège réuni accordant une subvention de 1.829.644 euros au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pour le financement des travaux pour la création d'un centre pour des personnes handicapées ;
- charge les Membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de l'Aide aux personnes, de l'exécution de l'arrêté.

Les présentes décisions sont de notification immédiate.

- 8 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant une subvention de 100.000 euros à l'asbl My Wish pour le financement de l'acquisition d'un immeuble (2e lecture).  
(COCOM-AM-EV-48.6762)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve en 2<sup>e</sup> et dernière lecture l'arrêté du Collège réuni accordant une subvention de 100.000 euros à l'asbl My Wish pour le financement de l'acquisition d'un immeuble ;
- charge les Membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de l'Aide aux Personnes, de l'exécution de l'arrêté.

Les présentes décisions sont de notification immédiate.

- 9 Projets d'arrêtés n° Fac/Sub/19/166, Fac/Sub/19/244 et Fac/Sub/19/261 relatifs à l'octroi en 2019 d'une subvention pour les services de soins à domicile CCC pour l'année 2019.  
(COCOM-AM-EV-48.6763)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention pour le subventionnement des 3 services de soins à domicile agréées par la CCC pour l'année 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres compétents pour la politique de la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 10 Projet d'arrêté n° FacSubs/19/275 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 65.000 euros en faveur de l'asbl Réseau SAM pour le développement et l'entretien d'outils de soutien aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants proches.  
(COCOM-AM-EV-48.6764)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 65.000 euros à l'asbl Réseau SAM pour pour le développement et l'entretien d'outils de soutien aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants proches. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 03.001.34.01.3300 "Subventions de fonctionnement des activités liées à la politique de la Santé, aux asbl hospitalières et autres asbl (secteur privé)" du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 11 Modification de l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 5 juillet 2018 relatif aux subventions accordées aux associations actives en matière de lutte contre les assuétudes pour l'année 2018  
(COCOM-AM-EV-48.6765)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 5 juillet 2018 relatif aux subventions accordées aux associations actives en matière de lutte contre les assuétudes pour l'année 2018.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

12 Décision de cautionnement  
(COCOM-AM-EV-49.6769)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- décide, conformément à l'article 96 de l'ordonnance du 14 juin 2018, d'accorder sa garantie à concurrence de 5 millions d'euros pour le contrat de l'asbl Samusocial avec Belfius jusqu'au 15/3/2020.
- charge les Membres du Collège réuni, compétents pour pour l'Action sociale et la Santé, de l'exécution de la présente décision.

13 Projet d'arrêté n° FacSubs/254 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 440.495 euros en faveur de l'asbl New Samusocial pour la gestion de l'infection de punaises de lit.  
(COCOM-AM-EV-49.6770)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve, sous réserve de l'approbation du budget ajusté 2019 par l'Assemblée réunie, l'octroi d'une subvention de de 440.495 euros à l'asbl New Samusocial pour la gestion de l'infection de punaises de lit. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 « Subventions à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence » du budget général des dépenses de la COCOM pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 14 Projet d'arrêté n° FacSubs/264bis relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 947.444,27 euros en faveur de l'asbl New Samusocial pour la prolongation du dispositif hivernal du site d'Evere (COCOM-AM-EV-49.6771)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve, sous réserve de l'approbation du budget ajusté 2019 par l'Assemblée réunie, l'octroi d'une subvention de 947.444,27 euros à l'asbl New Samusocial pour la prolongation du dispositif hivernal du site d'Evere pour les mois d'octobre à décembre 2019. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 « Subventions à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence » du budget général des dépenses de la COCOM pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 15 Projet d'arrêté n° FacSubs/271 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 5.476.416 euros en faveur de l'asbl New Samusocial pour le dispositif hivernal 2019-2020 (COCOM-AM-EV-49.6773)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve, sous réserve de l'approbation du budget ajusté 2019 par l'Assemblée réunie, l'octroi d'une subvention de 5.476.416 euros à l'asbl New Samusocial pour le dispositif hivernal 2019-2020. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 « Subventions à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence » du budget général des dépenses de la COCOM pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

16 Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare) – emploi de mandat de directeur-chef de service pour les Services généraux (rang A4) – modalités de la procédure  
(COCOM-BC-SG-14.6755)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

1. Approuve le contenu de la présente note ;
2. Prend acte de la description de la fonction de directeur chef de service - mandataire A4 pour les « Services généraux » d'Iriscare ;
3. Prend acte des objectifs fixés à ce mandataire pour la durée de son mandat ;
4. Prend acte de la composition de la commission de sélection pour cet emploi ;
5. Prend acte que le marché pour la désignation d'un assesseur chargé d'appuyer la commission de sélection dans ses travaux sera lancé et passé sous la forme d'un marché par facture acceptée par la fonctionnaire dirigeante d'Iriscare après consultation de trois sociétés ;
6. Confie aux fonctionnaires dirigeante et dirigeante adjointe d'Iriscare le soin de publier la vacance d'emploi au Moniteur belge et dans différents organes des presses écrite et électronique francophones dans le courant du mois de janvier 2020;
7. Charge les Membres compétents pour la fonction publique de l'exécution des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

17 Arrêtés du Collège réuni relatifs à l'actualisation des dotations d'Iriscare pour l'exercice 2019  
(COCOM-SG-BC-49.6757)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'actualisation des arrêtés de dotation.

Il s'agit de trois (3) dotations pour les missions d'Iriscare

1. 292.988.000 EUR pour ce qui concerne la Politique de santé,
2. 67.294.000 EUR pour ce qui concerne la Politique d'aide aux personnes,
3. 437.000 EUR pour ce qui concerne les Prestations familiales.

Il s'agit aussi d'une (1) dotation pour le fonctionnement d'Iriscare.

- 19.136.000 EUR pour ce qui concerne les Prestations familiales
- Les autres arrêtés de dotation restent inchangés.

Charge les membres du Collège réuni compétents pour le Budget d'exécuter la présente décision.

- 18 Projet d'arrêté n° FacSubs/19/071 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 45.000 euros en faveur de la PAQS pour soutenir financièrement son programme d'activités 2019 (COCOM-AM-EV-48.6766)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 45.000 euros à l'asbl PAQS pour soutenir financièrement son programme d'activités 2019 ; Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 03.001.34.01.3300 – « Subventions de fonctionnement des activités liées à la politique de Santé aux asbl hospitalières et aux autres asbl (secteur privé) »- du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 19 Projet d'arrêté n° Fac/Sub/19/099 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 80.385,00 euros en faveur du Centre d'Aide aux Fumeurs de l'Institut Jules Bordet pour le subventionnement du projet Aide au sevrage tabagique chez les jeunes et les publics vulnérables pour l'année 2019. (COCOM-AM-EV-48.6767)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni:

- Approuve l'octroi d'une subvention de 80.385 euros au Centre d'Aide aux Fumeurs de l'Institut Jules Bordet pour ses projets d'aide au sevrage pour l'année 2019. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 03.002.3103.3432 « lutte contre les assuétudes » du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres en charge de l'Action sociale et de la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 20 arrêté accordant une subvention de 1.500.000 euros à l'asbl Tous Ensemble pour le financement des travaux pour la création d'un centre de jour et d'hébergement pour des personnes polyhandicapées (2e lecture).  
(COCOM-AM-EV-48.6776)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve en 2e et dernière lecture l'arrêté du Collège réuni accordant une subvention de 1.500.000 euros à l'asbl Tous Ensemble pour le financement des travaux pour la création d'un centre de jour et d'hébergement pour des personnes polyhandicapées ;
- charge les Membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de l'Aide aux Personnes, de l'exécution de l'arrêté.

Les présentes décisions sont de notification immédiate.

- 21 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant un subventionnement à l'asbl Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) pour la réalisation du dispositif « Hiver 86.400 » pour l'année 2019-2020  
(COCOM-AM-EV-49.6779)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 450.000 euros à l'asbl Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) pour la réalisation du dispositif « Hiver 86.400 » pour l'année 2019-2020
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.06.3300 «Subventions aux centres de jour» du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l' Action sociale et de la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 22 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant un subventionnement à la Croix Rouge de Belgique pour le financement de 60 places au centre d'hébergement de la Rue de Trèves pour le mois de novembre 2019.  
(COCOM-AM-EV-49.6781)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve, sous réserve de l'approbation du budget ajusté 2019 par l'Assemblée réunie, l'octroi d'une subvention de 74.889,00 euros à la Croix Rouge de Belgique pour le financement de 60 places au centre d'hébergement de Rue de Trèves pour le mois de novembre 2019.
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 « Subvention de fonctionnement à des associations privées qui offrent un asile de nuit en un accueil d'urgence » du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l' Action sociale et de la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 23 Projet d'arrêté n° FacSubs/19/273 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 252.000 euros en faveur de L'Ilot pour le projet ISSUE  
(COCOM-AM-EV-49.6783)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 252.000 euros à l'asbl L'Ilot pour le projet ISSUE pour l'année 2019-2020.
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 « Subventions à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence » du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l' Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 24 Projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant à la Structure d'appui à la première ligne d'aide et de soins de la région Bruxelles-Capitale la deuxième tranche du subside relatif aux activités exercées par l'association pluraliste de soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capital durant l'année 2018 (COCOM-AM-EV-48.6784)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 141.415,91 euros à la Structure d'appui à la première ligne d'aide et de soins de la région Bruxelles-Capitale la deuxième tranche du subside relatif aux activités exercées par l'association pluraliste de soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capital durant l'année 2018.
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 05.002.34.02.3300 « Subside à la Plateforme de soins palliatifs de Bruxelles-Capitale » du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 25 Projet d'arrêté n° FacSub/19/MedDettesCPAS SchuldBemOCMW relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 900.000 euros en faveur des Centres Publics d'Action Sociale à titre d'intervention dans les frais liées aux services de médiation de dettes pour l'année 2019 (COCOM-AM-EV-49.6780)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve, sous réserve de l'approbation du budget général ajusté 2019 par l'Assemblée réunie, l'octroi d'une subvention de 900.000,00 euros aux Centres Publics d'Action Sociale à titre d'intervention dans les frais liées aux services de médiation de dettes pour l'année 2019.
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.006.27.05.4352 « Subvention pour les services publics de médiation de dettes » du budget général ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres compétents pour la Politique de l'Aide aux Personnes du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 26 Projet d'arrêté n° FacSubs/19/274 relatif à l'octroi en 2019 d'une subvention de 85.120,90 euros en faveur de la Fondation Prince Laurent pour l'accueil des personnes sans-abri avec un chien pendant la période hivernale 2019-2020  
(COCOM-AM-EV-49.6782)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 85.120,90 euros à la Fondation Prince Laurent pour l'accueil des personnes sans-abri avec un chien pendant la période hivernale 2019-2020.
- Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.004.34.01.3300 «Subventions de fonctionnement à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence» du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

- 27 Projet d'Arrêté n° FacSub/19/276 accordant un subventionnement de 60.000,00 euros à l'ASBL Opérations de Solidarité 48.81.00 (CAP48) pour l'année 2019 pour le projet « Viva for life »  
(COCOM-AM-EV-49.6785)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve l'octroi d'une subvention de 60.000,00 euros à l'ASBL Opérations de Solidarité 48.81.00 (CAP48) pour l'année 2019 pour le projet « Viva for life » ;
- cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.001.34.06.3300 « Subvention de fonctionnement à des organismes privés pour initiatives sociales » du budget général des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'exercice 2019 ;

Charge les Membres compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi de la présente décision qui est de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER